

**MAIRIE DE MONT**

*ARANCE-GOUZE-LENDRESSE*

*(Communes fusionnées)*

**21-05-2019-03**

Date de convocation le 14/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 12

Procuration : 0

Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 MAI 2019**

Le-vingt-un mai deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élue** : M. LOQUET Patricia.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU - SERVICE EAU POTABLE

Monsieur le Maire donne lecture à l’assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d’eau potable (articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales) établis par le Syndicat intercommunal d’Eau et d’Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré la compétence.

Ces documents concernent l’exercice 2018 et ils ont été établis conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui font obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l’exercice précédent.

Ouï l’exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND connaissance** du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d’eau potable (articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales) établis par le Syndicat intercommunal d’Eau et d’Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré la compétence.

**SOUMET** la présente délibération au visa dont un exemplaire sera transmis au Syndicat Gave et Baïse.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ